



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 104362

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'obligation d'ouverture de comptes bancaires séparés dans le cadre de copropriétés, prévue initialement dans le projet de loi concernant les syndics de copropriété présenté au printemps 2010. La France compte près de 8 millions de copropriétaires ; les associations qui les représentent ont accueilli favorablement cette proposition qui offre à leurs yeux des garanties à l'égard de la transparence et la sécurité juridique. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement à l'égard de cette obligation d'ouverture de comptes séparés dans le cadre de copropriétés et de bien vouloir l'informer de l'état d'avancement du projet de loi sur les syndics de copropriété.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur la réforme des conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières. Il a, pour ce faire, procédé à une vaste consultation des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de cette réforme. À ce jour, la nouvelle version de l'avant-projet de loi établie par la chancellerie à l'issue de cette concertation fait l'objet de dernières discussions au niveau interministériel. Le Gouvernement est en effet particulièrement attaché, compte tenu de l'impact de la réforme envisagée sur le secteur de l'immobilier et du logement, à ce que le texte présente un niveau optimal de sécurité juridique pour l'ensemble des consommateurs et professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104362

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3294

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5196